

L'itinérance est :

Un enjeu de société qui vous touche ou vous préoccupe ?

Une situation que vous vivez ou avez vécue ?

Un phénomène que vous travaillez à combattre ?

Posez maintenant UN GESTE DE SOLIDARITÉ en réclamant une POLITIQUE gouvernementale en ITINÉRANCE !

Répondez à l'appel du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un regroupement de plus de 200 organisations œuvrant dans 12 régions du Québec auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

On estime généralement que l'itinérance concerne entre 30 000 et 40 000 individus différents chaque année au Québec. Elle touche chaque année davantage de personnes de tous âges et de tous genres (jeunes, jeunes adultes, hommes, femmes, familles avec enfants, autochtones, immigrants, etc.). Elle revêt des réalités différentes, mais a des dénominateurs communs (pauvreté, absence de logement ou instabilité résidentielle, isolement, désaffiliation, détresse psychologique, judiciarisation).

Animés par la conviction qu'il est inadmissible que des personnes soient condamnées à vivre ainsi, les membres du RSIQ portent depuis plusieurs années la demande d'une Politique gouvernementale en itinérance, particulièrement auprès du gouvernement du Québec.

Actuellement, le gouvernement Charest, et plus spécifiquement le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), élabore un cadre de référence en itinérance. Ce cadre dont une version a été soumise à consultation en janvier 2008 ¹ est un pas vers une reconnaissance de l'itinérance comme problématique majeure mais il est nettement insuffisant au niveau des moyens d'action identifiés pour lutter contre l'itinérance.

Le ministre Couillard déclarait lui-même récemment « *qu'il faudrait aller plus loin [...] qu'un simple cadre de référence. [...] qu'il faut déboucher sur une politique gouvernementale beaucoup plus large avec les affaires municipales, avec l'emploi*

¹ * Le Cadre de référence n'a pas fait encore l'objet d'une adoption officielle de la part du MSSS.

et de la solidarité sociale, [l'itinérance] ce n'est pas qu'un problème de santé et de services sociaux, c'est un problème majeur de société. »²

Dans son Cadre de référence, le MSSS reconnaît que l'itinérance relève d'un processus d'exclusion et de marginalisation qui combine des facteurs structurels (par ex. le faible niveau de revenu de l'aide sociale, la pénurie de logements financièrement accessibles) et des facteurs individuels (échecs personnels et professionnels, problèmes de santé mentale ou physique, dépendances, etc.). Pourtant, le gouvernement démontre actuellement peu de volonté d'agir sur ces facteurs structurels afin d'éviter, ou du moins de ralentir, la production sociale de l'itinérance.

Voilà pourquoi le RSIQ en appelle aujourd'hui à votre solidarité en vous invitant à contribuer à une campagne d'appui à la demande d'une Politique en itinérance que ce soit à titre d'organisation ou à titre individuel, et ce, avant le 1^{er} mai 2008.

Une telle Politique devrait afficher nécessairement une vision globale de l'itinérance, qui dépasse le seul domaine de la santé et des services sociaux et interpelle les différents ministères capables de mettre en œuvre des solutions concrètes. Une Politique en itinérance devrait respecter les droits de tous et toutes et faire progresser leur réalisation, par exemple :

Le droit de cité	Les pratiques de discrimination, de répression et de judiciarisation dans l'espace public doivent cesser et chacun doit pouvoir occuper une place de citoyen.
Le droit à un revenu décent	On doit rehausser le niveau de revenu (aide sociale, salaire minimum) et améliorer l'accès aux mesures de soutien au revenu pour permettre à chacun de couvrir ses besoins essentiels. Un partage plus équitable de la richesse par la fiscalité est aussi incontournable.
Le droit au logement	Le gouvernement doit continuer d'investir dans le logement social car il y a un besoin énorme. Le financement du soutien communautaire en logement social doit être amélioré. Le marché privé doit être davantage contrôlé, particulièrement au niveau du coût des loyers et de la salubrité.
Le droit à l'éducation	Les personnes en situation d'itinérance doivent être soutenues par diverses pratiques d'éducation (notamment des écoles de la rue) et d'insertion socioprofessionnelle.
Le droit à la santé (santé physique ou mentale et services sociaux)	Chacun doit avoir accès à des soins préventifs et des traitements curatifs, à des services gratuits, confidentiels et appropriés qu'il peut choisir librement. Les services sociaux en prévention doivent être améliorés, entre autres ceux destinés aux familles et aux jeunes en difficulté.
L'accès à un réseau d'aide et de solidarité	Les organismes communautaires doivent être mieux soutenus et financés par le gouvernement autant pour leur travail d'aide aux personnes, que pour les pratiques de défense de droits et de participation citoyenne qu'ils mettent en œuvre.

Extraits de la plateforme nationale de revendications du RSIQ, Pour une Politique en itinérance, septembre 2006

² Radio de Radio-Canada, Maisonneuve en direct, 10 décembre 2007.